



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1011004A3

NUMERO DE DEPOT : 09600614

Classif. Internat. : A01D

Date de délivrance le : 02 Mars 1999

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 05 Juillet 1996 à 11H30 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : WIEGERT Ludger
Ladbergener Strasse 21, D-48346 OSTBEVERN(REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE)

représenté(e)(s) par : VANDERPERRE Robert, GEVERS & VANDER HAEGHEN, Rue de Livourne
7, -B 1060 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : MECANISME DE COUPE EN PLUSIEURS PARTIES POUR MOISSONNEUSES AGRICOLES.

INVENTEUR(S) : Ludger Wiegert, Loburg 6, Ostbevern (DE)

PRIORITE(S) 13.07.95 DE DEA19525495

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 02 Mars 1999
PAR DELEGATION SPECIALE :

L. WINTERS
CONSEILLER

5

10

**MECANISME DE COUPE EN PLUSIEURS PARTIES POUR
MOISSONNEUSES AGRICOLES**

L'invention concerne une moissonneuse agricole
15 présentant un mécanisme de coupe en plusieurs parties,
selon le préambule de la revendication principale.

Des moissonneuses agricoles à mécanisme de
coupe en plusieurs parties sont connues à partir de DE-17
82 844 A1. Cependant, une bonne adaptation à différentes
20 formes du sol n'est pas possible, par le fait que l'axe
d'inclinaison proprement dit est disposé dans la partie
supérieure des parties du mécanisme de coupe.

Par le brevet FR-PS 15 17 232, on connaît un
mécanisme de fauchage formé de deux barres de coupe dans
25 lequel, en vue du fauchage sur talus, l'un ou l'autre des
mécanismes de coupe peut être rabattu pour s'adapter à
l'angle du talus. Dans cet agencement connu, l'axe
d'articulation autour duquel les deux parties du
mécanisme de coupe peuvent être inclinées est
30 obligatoirement situé légèrement au-dessus de la barre du
mécanisme de coupe, parce qu'au-dessus de la barre du
mécanisme de coupe aucune autre pièce supplémentaire,
telle que des vis de transport transversal ou des
treuils, ne sont prévus.

35 L'objet de l'invention est, pour une

moissonneuse agricole dans laquelle des composants supplémentaires sont encore prévus au-dessus des parties du mécanisme de coupe, tels que des vis de transport transversal ou des treuils, de permettre une bonne
5 adaptation des parties individuelles du mécanisme de coupe à différentes formes du sol.

Cet objet à la base de l'invention est atteint par les enseignements de la revendication principale.

En d'autres termes, on propose explicitement
10 qu'un axe d'articulation, auquel se raccorde de manière pivotante chacune des deux parties du mécanisme de coupe, soit porté, de manière fixe ou de manière à pouvoir tourner, par la moissonneuse proprement dite, cet axe d'articulation étant situé dans la partie inférieure des
15 deux parties du mécanisme de coupe, c'est-à-dire également sensiblement dans le plan de la barre de coupe proprement dite. Grâce à cela, l'axe d'articulation proprement dit est situé largement en dessous de la vis de transport transversal ou des deux treuils
20 éventuellement prévus, et la direction de l'axe est orientée dans le sens du déplacement.

Selon l'invention, il est en outre proposé que tant les treuils que les vis d'introduction soient configurés en deux pièces, et que des éléments de
25 délestage soient prévus entre les deux parties, mobiles l'une par rapport à l'autre, du mécanisme de coupe, ces éléments de délestage étant par exemple formés par des ressorts, des agencements hydrauliques à cylindre et piston ou similaires, et qu'ils reprennent ainsi le poids
30 des parties, inclinées l'une par rapport à l'autre, du mécanisme de coupe.

Pour ne pas rendre l'ajustement des parties individuelles du mécanisme de coupe dépendantes d'un guidage par le sol, selon l'invention, on peut prévoir
35 que des accessoires appropriés d'ajustement soient

prévus, qui sont actionnés par le conducteur de la moissonneuse. De manière similaire, on peut prévoir des moyens de blocage pour immobiliser les deux parties du mécanisme de coupe dans leur position de base.

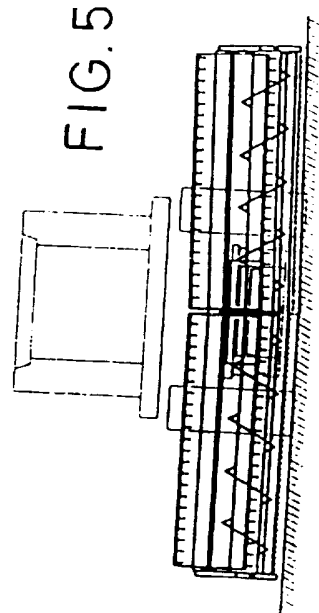
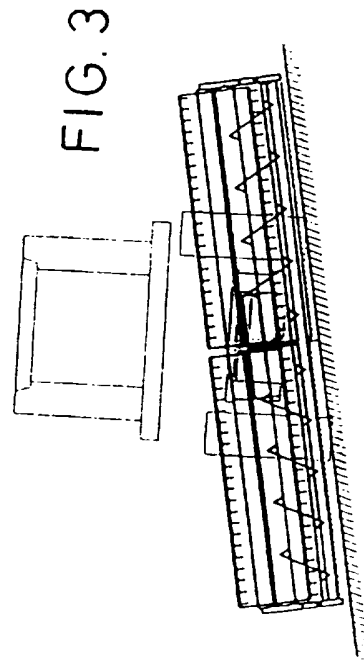
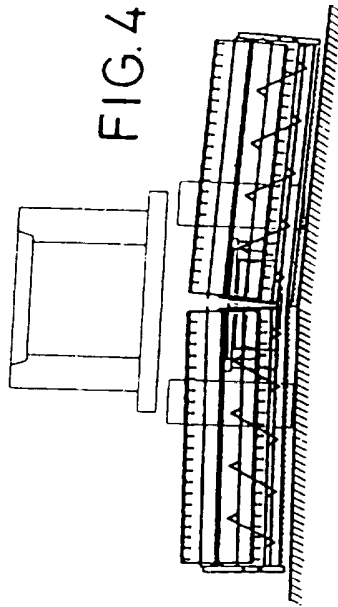
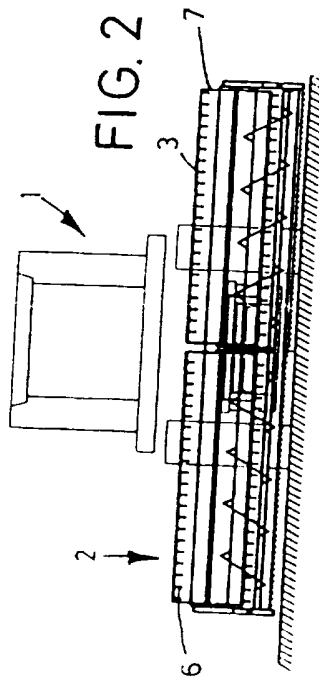
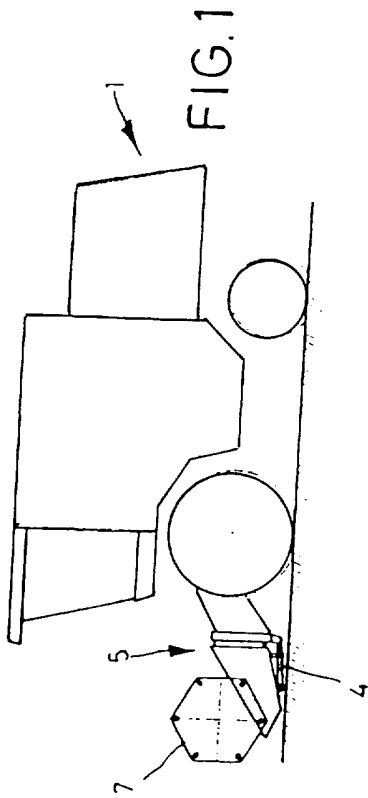
5 Un exemple de réalisation de l'invention est ci-dessous expliqué à l'aide des dessins. Dans les dessins:

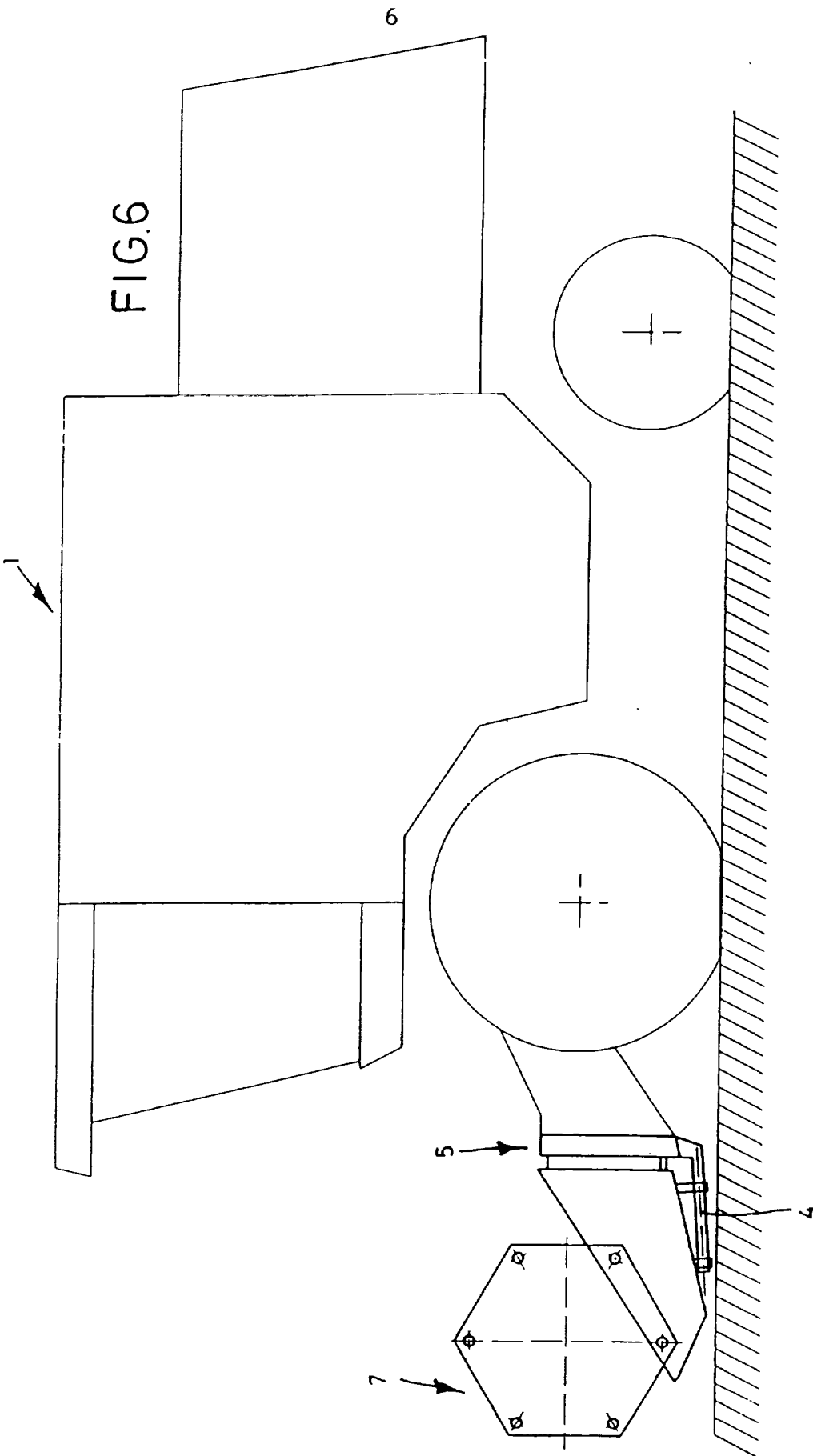
la figure 1 représente une vue latérale d'une
10 moissonneuse configurée selon l'invention,
les figures 2 à 5
représentent différentes positions des parties du mécanisme de coupe par rapport à la moissonneuse, et enfin
15 la figure 6 représente à plus grande échelle la moissonneuse de la figure 1, pour rendre plus claire la position de l'axe d'articulation.

20 Dans les dessins, une moissonneuse est désignée par la référence numérique 1, et porte sur son côté avant deux parties 2 et 3 du mécanisme de coupe, tandis que sur le bâti de base 5 de la moissonneuse est prévu un axe d'articulation 4, qui est disposé dans la région
25 inférieure des parties du mécanisme de coupe, s'étend dans la direction du déplacement et est disposé sensiblement dans le plan des barres de coupe. Autour de cet axe d'articulation 4, qui pour sa part peut lui-même être disposé de manière à pouvoir tourner sur le bâti de
30 base 5, les deux parties 2 et 3 du mécanisme de coupe peuvent alors être déplacées avec leurs treuils 6 et 7, de sorte que les deux adaptations aux irrégularités du sol, visibles dans les figures 3 à 5, sont possibles. Ici, les deux parties 2 et 3 du mécanisme de coupe sont
35 représentées dans leur position de base en figure 2.

Revendications

- 1.- Mécanisme de coupe en plusieurs parties pour
moissonneuses agricoles (1), avec un axe d'articulation
5 (4) dirigé dans la direction du déplacement et porté par
la moissonneuse (1), disposé entre deux parties (2, 3),
mobiles l'une par rapport à l'autre, du mécanisme de
coupe, ainsi qu'une vis d'introduction disposée au-dessus
des parties (2, 3) du mécanisme de coupe, caractérisé en
10 ce que l'axe d'articulation (4) est disposé dans la
région inférieure des parties (2, 3), mobiles l'une par
rapport à l'autre, du mécanisme de coupe, sensiblement
dans le plan des barres de coupe.
- 2.- Moissonneuse selon la revendication 1,
15 caractérisée en ce que l'axe d'articulation (4) est
disposé de manière fixe sur le bâti de base (5) de la
moissonneuse (1).
- 3.- Moissonneuse selon la revendication 1,
20 caractérisée en ce que l'axe d'articulation (4) est
disposé de manière à pouvoir tourner sur le bâti de base
(5) de la moissonneuse (1).
- 4.- Moissonneuse selon l'une des revendications
précédentes, caractérisée par des éléments de délestage
situés entre les deux parties (2, 3), mobiles l'une par
25 rapport à l'autre, du mécanisme de coupe.
- 5.- Moissonneuse selon l'une des revendications
précédentes, caractérisée par des accessoires
d'ajustement de chaque position des parties individuelles
du mécanisme de coupe.
- 30 6.- Moissonneuse selon l'une des revendications
précédentes, caractérisée par des moyens de blocage dans
la position de base de la position des parties
individuelles du mécanisme de coupe.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
de la loi belge sur les brevets d'invention
du 28 mars 1984

Numero de la demande
nationale

BO 6153
BE 9600614

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	DE 20 10 027 A (TEXAS INDUSTRIES) 17 septembre 1970 * le document en entier * ---	1,4-6	A01D41/14
X	US 4 409 780 A (BEOUGHER TIMOTHY K ET AL) 18 octobre 1983 * colonne 2, ligne 62 - ligne 66 * * colonne 4, ligne 7 - ligne 16; figure 2 * ---	1,2	
A	US 4 487 004 A (KEJR MELVIN P) 11 décembre 1984 ---		
A	DE 20 00 478 A (FAHR) 18 novembre 1971 -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A01D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
7 mai 1998		De Lameillieure, D	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C48)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 6153
BE 9600614

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-05-1998

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2010027 A	17-09-1970	NL 6903371 A BE 746723 A GB 1294245 A US 3683601 A	08-09-1970 17-08-1970 25-10-1972 15-08-1972
US 4409780 A	18-10-1983	AUCUN	
US 4487004 A	11-12-1984	AUCUN	
DE 2000478 A	18-11-1971	AUCUN	